

Politique – Demande de participation aux activités officielles du Club

Objectif

Encadrer les demandes de participation des non-membres aux sorties du Club.

Portée

- Sorties du Club
- Amis de membres
- Inconnus

Principes Directeurs

- Les activités du Club sont pour les membres.
- Les activités du Club sont un des meilleurs moyens pour promouvoir les avantages d'adhérer à un Club

Items

- Les activités sociales sont ouvertes à tous, avec l'approbation de l'organisateur de l'activité.
- Les sorties de canot en eau vive sont ouvertes aux membres qui ont démontré, à l'organisateur de la sortie, leurs compétences pour le niveau de la sortie. Les sorties de canot en eau calme sont ouvertes à tous les membres, avec l'approbation de l'organisateur.
- Les amis des membres peuvent être invités par un membre du Club à participer à une sortie en canot en considération d'un paiement de 20\$ de l'invité au Club, par sortie de trois (3) jours ou moins, et ce, jusqu'à concurrence d'un total équivalent à la cotisation annuelle au Club. Après quoi le non-membre deviendra membre. L'ami invité doit signer une décharge de responsabilité s'il n'est pas membre de la FQCK. L'approbation de l'organisateur de la sortie est obligatoire. Les membres sont responsables de percevoir le paiement de leur ami.
- Les sorties en canot de quatre (4) jours et plus sont réservées aux membres qui paient leur cotisation annuelle.
- L'organisateur, et seulement lui, peut inclure ses amis dans la sortie qu'il organise, et ce, gratuitement.
- Les inconnus doivent devenir membres du Club avant de participer aux sorties.

